



Heures travaillées négatives - Prime diminuée

Par **Orihime**, le **04/03/2016** à **08:49**

Bonjour,rrnrJe souhaiterais savoir si le service paie a le droit de renseigner un nombre d'heures travaillées négatif pendant l'absence d'une employée partie en congé maternité?rrnrSur deux de mes bulletins de salaire, un nombre négatif apparaît (- 8,08 heures travaillées au total). Or, j'ai eu un congé maternité précédé d'un arrêt correspondant aux 15 jours pathologiques.rnrDe ce fait, une prime que l'on m'a versé à été diminué.rnrMerci d'avance.

Par **morobar**, le **04/03/2016** à **09:19**

Bonjour,rnrIl est impossible de relever des temps négatifs durant une absence.rnrPar contre la déduction sur un temps complet des temps d'absence est possible.rnrPour ce qui est de la prime, comme on ignore tout de sa nature et des conditions d'attribution, aucun avis sur ce sujet ne peut être élaboré.

Par **Orihime**, le **04/03/2016** à **15:37**

Bonjour Morobar,rrnrJe te remercie pour ton retour.rnrLa prime concernée est une prime de ponctualité.rnrEntre 0 et 5 heures de retard dans l'année: 75 euros.rnrEntre 5 et 10 heures: 50 euros.rnrSupérieur à 10 heures: 0 euro.rnrJe tiens à préciser que je n'ai pas été en retard. Du moins, mes rares retards (même additionnés) ne se chiffrent pas en heures.rnrEn outre, la seule condition pour obtenir ladite prime consiste à ne pas avoir d'absence injustifiée. Or, je n'en ai eu aucune. D'ailleurs, j'ai eu droit à la prime additionnelle concernant

l'assiduité.rnrnQue faire?

Par **Orihime**, le **05/03/2016** à **01:45**

Finalemment,il semblerait que je vais avoir gain de cause. rnLes heures de retard ne correspondaient pas à de multiples retards mais à des absences autorisées pour me rendre à des rendez-vous médicaux.

Par **morobar**, le **05/03/2016** à **07:12**

Vous avez eu raison de demander des explications plutôt que d'entamer directement la bagarre.rnMerci pour ce retour.